



*Richard Brossoit; Président, Accovia
Président, Conseil d'administration,
Réseau inter logiQ*

Le Réseau inter logiQ, représente les intérêts de ses membres pour la pratique du « génie logiciel ».

Le Réseau inter logiQ a pris une position ferme quant à la revendication de l'ordre des ingénieurs qui souhaite restreindre aux ingénieurs la pratique du « génie logiciel ».

Ayant été informé que l'Office des professions mettait sur pied un groupe de travail visant à recommander des modifications à la Loi sur les ingénieurs, le Réseau inter logiQ s'est empressé de prendre action pour représenter les intérêts de ses membres.

Contexte et rétrospective :

En 1999, le Conseil canadien des ingénieurs adoptait une politique sur les technologies nouvelles, dans le but avoué de réglementer de nouveaux secteurs. Le secteur du « génie logiciel » figurait sur cette liste. Divers organismes canadiens, dont la Fédération de l'informatique du Québec ont alors réagi, si bien que le gouvernement suspendait les procédures et renvoyait l'Office des ingénieurs du Québec (OIQ) à ses devoirs.

Le « génie logiciel » fait partie du domaine de l'informatique depuis 1968. Selon des données du Conseil canadien des ressources humaines, datant de 2003, il semble que quelques 60,000 informaticiens pratiquaient le « génie logiciel » en décembre 2004. Par ailleurs, il est estimé qu'il y aurait 2,000 ingénieurs en « génie logiciel » au Canada. C'est donc dire que 58,000 informaticiens seraient affectés si les gouvernements décidaient de concéder de façon exclusive la pratique du « génie logiciel » aux membres des ordres d'ingénieurs.

En résumé :

La position du Réseau inter logiQ, telle qu'entérinée par son conseil d'administration, rejoint celle de la Fédération de l'informatique du Québec et celle de l'Association canadienne des technologies de l'information, selon laquelle toute tentative de réduire les possibilités des travailleurs d'obtenir les désignations reconnues et valorisées par l'industrie ne peut que détériorer une situation déjà précaire, l'industrie des TI souffrant déjà d'un manque chronique de professionnels qualifiés et subissant toujours les contre-coups de l'éclatement de la bulle technologique.

L'Office des professions du Québec (OPQ) a récemment mis sur pied un groupe de travail visant à recommander des modifications à la Loi sur les ingénieurs, lequel doit soumettre ses recommandations d'ici quelques mois. Le Réseau inter logiQ a donc décidé de communiquer sa position immédiatement afin de protéger les intérêts de ses sociétés membres et leurs informaticiens.

Position :

Il est de notre avis que la pratique du « génie logiciel », telle qu'elle existe depuis 1968, est offerte dans un contexte qui protège déjà de façon très efficace les intérêts du public. Cette pratique est actuellement encadrée par de multiples certifications informatiques et elle est déjà offerte dans un contexte des plus professionnels.

Réserver la pratique du « génie logiciel » comme pratique exclusive aux membres des ordres des ingénieurs ne servirait pas les intérêts du public et pourrait causer un grave préjudice à l'industrie des TI, par conséquent, aux membres du Réseau inter logiQ, et qui sont d'importants employeurs d'informaticiens spécialisés en « génie logiciel ».

En plus d'affecter les informaticiens, cette décision affecterait les employeurs qui perdraient des ressources critiques le temps que ces dernières retournent sur les bancs d'école, et les coûts des services dans ce domaine se verraient augmentés une fois que ces ressources deviendraient ingénieurs.

L'industrie québécoise du logiciel en bref

L'industrie du logiciel : un secteur qui génère 4 milliards de dollars au Québec

Aujourd'hui, le logiciel est au cœur de tous les secteurs d'activité. Il joue notamment un rôle de premier plan pour améliorer la performance des entreprises et des organisations.

- ✍ Nombre d'entreprises de logiciels : plus de 800
- ✍ Nombre d'emplois : 30,000
- ✍ Exportations : 55% des revenus, dont 90% aux États-Unis
- ✍ Le Québec, reconnu mondialement comme terre fertile en innovation
- ✍ L'industrie du logiciel est un puissant moteur de création d'emplois hautement spécialisés
- ✍ Produits spécialisés comportant un très haut potentiel d'exportation

Une industrie fragmentée :

- ✍ Le nombre moyen d'employés par entreprise est de 35. La majorité des entreprises comptent moins de 15 employés et quelques -unes, plus de 100.
- ✍ Les entreprises développent des applications très spécialisées, ces dernières constituent un levier important pour l'ensemble du tissu économique.
- ✍ Les produits visent l'ensemble des secteurs d'activités économiques, et ce tant sur la scène locale qu'internationale. Malgré leur taille, nombreuses sociétés québécoises de logiciels sont des chefs de file dans leur secteur d'activité.

La mondialisation : menace et opportunité

Actives dans de nombreux secteurs verticaux, ces entreprises éprouvent des difficultés sérieuses à soutenir la concurrence des grands joueurs mondiaux.

- ✍ L'éclatement du marché boursier, le ralentissement économique qui sévit aux États-Unis, ont des répercussions importantes sur les projets informatiques.
- ✍ Les montants investis en achat de technologies sont passés de 13% en 2000 à 3% en 2003 (source IDC).
- ✍ La présence accrue de réseaux de distributions de sociétés américaines, largement capitalisées, bénéficiant d'importantes ressources en commercialisation qui attaque le marché canadien menace la survie de notre industrie locale.

Des standards spécifiques et hautement spécialisés

Les produits logiciels sont déjà soumis à des normes rigoureuses protégeant le public de façon très efficace. Selon les secteurs visés, (entreprises manufacturières, secteur financier, environnement, distribution, etc...) les entreprises de technologie de l'information sont soumises à des normes et standards. En plus des normes ISO, des normes de sécurité, de qualité (ex. CMM) et procédures de développement (ex. ITIL) et outils et langages de développement (ex. SAP). Les entreprises sont appelées à se conformer à des normes hautement rigoureuses (CE, UL, etc.). Par conséquent, imposer d'autres restrictions au niveau de l'accréditation de leurs ressources constituerait une menace importante pour l'industrie du logiciel par l'imposition de coûts et délais additionnels dans la réalisation de logiciels. Ces coûts et délais étant inexistant ailleurs dans le monde, cette situation serait de nature à affaiblir leur positionnement sur la scène internationale.